



1001253701

DATE DEPOT : 2010-02-09

NUMERO DE DEPOT : 12537

N° GESTION : 1994B09248

N° SIREN : 332235423

DENOMINATION : BELLECHASSE SA

ADRESSE : 134 bd Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2010/01/07

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

# BELLECHASSE S.A.

Société Anonyme au capital de 3.697.500 €  
Siège social : 134 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS  
R.C.S. PARIS B 332 235 423  
SIRET 332 235 423 00073

PF 7/01/10 STJ  
06 ———

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 7 JANVIER 2010

G.T.C. de Paris		
I	M	R
09 FEV. 2010		
N° DE DÉPOT 12537		

qu&e248

L'an 2010,  
Le 7 janvier,  
A 10 heures,

Les actionnaires de la Société anonyme ci-dessus référencée se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation régulièrement faite par le Conseil d'Administration par lettres recommandées A.R. en date du 21 décembre 2009.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc PIETRI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Claude Eric PAQUIN et Madame Vanina PIETRI-MERINDOL (pour VICTOIRES HOLDING), les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Madame Josiane CLAIR est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 85.000 actions sur les 85.000 actions ayant le droit de vote.

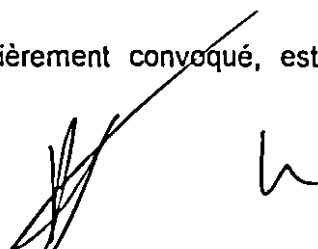
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle aux actionnaires qu'ils ont été convoqués par le Conseil d'Administration par lettres. L'assemblée lui donne acte de la régularité de la convocation.

Le Cabinet MAZARS, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

V





## ORDRE DU JOUR

- Suppression des actions de garantie des administrateurs.
- Modification corrélative de l'article 17-1 des statuts de la société,
- Pouvoirs pour les formalités de publicité.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des justificatifs de convocation à la présente Assemblée,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.
- les statuts de la Société.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Il indique que la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a supprimé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'obligation faite aux administrateurs de détenir des actions de garantie, en prévoyant que seuls les statuts peuvent le leur imposer.

Les sociétés anciennes qui souhaitent écarter l'obligation faite aux administrateurs d'être actionnaires doivent modifier leurs statuts afin de supprimer la référence au nombre d'actions qui y figurent.

Le Président propose, en conséquence, de supprimer les actions de garantie des administrateurs.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer les actions de garantie des administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide, en conséquence de la résolution précédente, de modifier ainsi qu'il suit l'article 17-1 des statuts :

#### Article 17 - Nomination des membres du Conseil d'Administration

- 1 - Suppression du paragraphe 3 (le reste de l'article sans changement)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

W

/

h  
⊕

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

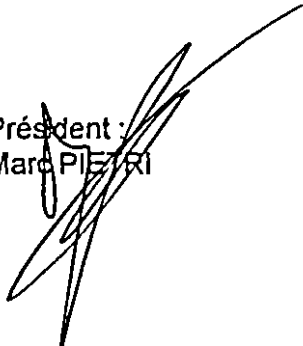
L'Assemblée donne également pouvoir au Président du Conseil d'Administration, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité consécutives aux changements de dénomination et d'adresse du commissaire aux comptes, à savoir : Cabinet MAZARS - 61 rue Henri Regnault - Tour Exaltis - 92400 COURBEVOIE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

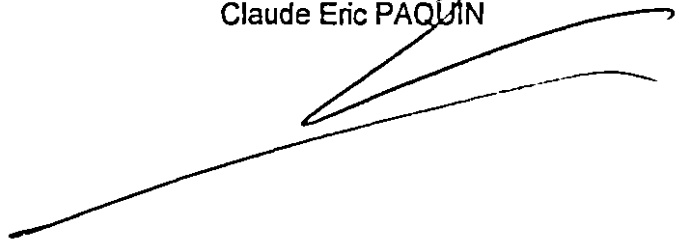
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Président :  
Marc PIETRI



Scrutateurs :  
Claude Eric PAQUIN



Secrétaire :  
Josiane CLAIR



Vanina PIETRI-MERINDOL  
(VICTORIES HOLDING)

